

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 3

Objet :

Vote De l'EPRD DM 1 –

Décembre 2022 de la Résidence du
lac

Date de convocation

12 décembre 2022

Date d'affichage

12 décembre 2022

Nombre de membres en
exercice :

17

Nombre de présents :

9

Nombre de votants :

12

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours en annulation devant le
Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification ou de sa
publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux

Le 16 décembre à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL,
Mme Pauline SEILHAN, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine
VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à Mme Pauline SEILHAN.
Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH
Mme Nicole ROUMAT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Josiane BYL, Mme Monique
GAYET, M. Bruno PEGAS, M. Fernand MORA.

Mme Pauline SEILHAN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'EPRD DM 1
2022 de la résidence du Lac.

Dépenses		Recettes	
Cpte 641	-103 969.30 €	Cpte 7351	+64 220.81€
		Cpte 7352	+4 559.03€
		Cpte 7353	+19 576.50 €
Total D	-103 969.30	Total R	+88 356.34 €

	CHARGES	PRODUITS
Total EPRD DM	2 132 228.58 €	2 041 438.37 €
Résultat prévisionnel Déficitaire	-90 790.21 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Approuve L'EPRD DM 1 pour l'exercice 2022 de la Résidence du Lac.

- ADOPTÉE -

Le Président

T. DELBREIL